Portrait

Former autrement les juristes : l’analyse d’Arnaud de Nanteuil

À l’heure où les MARD transforment la pratique juridique, la formation des juristes doit évoluer. Arnaud de Nanteuil, Pr. de droit à l’Université Paris Est Créteil et à l'ICP, plaide pour une intégration progressive de la médiation dans les études de droit, sans jamais rompre avec l’exigence et les fondements juridiques.

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

En savoir plus sur le DU1



FORMATION CONTINUE

La place des Modes Amiables des Règlements des Différends (MARD) dans la pratique juridique ne cesse de croître.

Cette évolution interroge la manière dont les juristes sont formés.

Pour Arnaud de Nanteuil, Professeur de droit à l'Université Paris Est Créteil et à l'ICP, et membre du Comité d'orientation de l'**Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (Ifomene)**, il est pertinent d'introduire plus tôt la culture de l'amiable, à condition de respecter une progressivité indispensable et de ne pas la détacher des fondements juridiques.

Pourquoi est-il aujourd'hui nécessaire de développer la médiation dans la formation des juristes ?

Il est essentiel de développer une culture de l'amiable pour compléter la culture du contentieux. Les facultés de droit transmettent avec rigueur les mécanismes juridictionnels, et cela demeure indispensable. Aucun juriste ne peut s'en passer.

Mais les attentes évoluent. Les praticiens sont de plus en plus confrontés à une demande de solutions négociées, plus souples et souvent mieux adaptées aux situations concrètes. Il est donc logique que la formation accompagne cette transformation.

« La médiation, une compétence décisive pour les juristes de demain », Arnaud de Nanteuil

La médiation remet-elle en cause la place du droit ?

Non. La médiation n'est pas un échec du droit, mais son complément naturel. Le droit pose un cadre général nécessaire, mais il ne peut tout anticiper. La médiation permet de traiter les « angles morts » de la règle en laissant aux parties une part de maîtrise dans la construction de la solution.

Pour autant, cette pratique suppose une solide formation juridique préalable : la maîtrise du droit demeure le socle.

À quel moment du parcours universitaire faudrait-il introduire la médiation ?

Il ne s'agit pas d'en faire une spécialisation précoce. La médiation exige une certaine maturité ainsi qu'une connaissance réelle d'un secteur juridique.

Une progression graduée semble pertinente :

en licence : une acculturation aux modes amiables, pour élargir la compréhension du conflit
en master : un apprentissage plus technique, intégrant la posture du tiers et les outils de médiation
en formation complémentaire : un approfondissement dans un cadre dédié et professionnalisant

Cette montée en compétence permet d'intégrer les dimensions humaines et relationnelles du conflit sans perdre l'ancrage juridique.

Quel rôle peut jouer l'Ifomene dans cette évolution ?

L’Ifomene occupe une place de premier plan. Son expertise est reconnue, et il est logique de s’y adosser pour développer ces formations.

L’enjeu est de proposer des parcours structurés, réalistes et cohérents avec le rythme d’apprentissage des étudiants. Il ne s’agit pas d’ajouter une compétence « à la mode », mais de construire une formation sérieuse, progressive et exigeante.

Comment les étudiants peuvent-ils se former concrètement ?

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, l’Ifomene propose le **Diplôme Universitaire de Médiateur (1ère partie)**.

Cette formation permet d’acquérir les bases des modes amiables et de développer une posture professionnelle adaptée, en complément du cursus juridique classique.
Publié le 25 février 2026 – Mis à jour le 3 mars 2026

A lire aussi

À LA UNE

FORMATION CONTINUE

Tous les tags